

APPEL À PARTICIPATION

Nom et adresse du porteur de projet

Nom du représentant

Personne à contacter

E-mail

Téléphone

Votre projet

Nom provisoire du projet

Axe retenu

Descriptif du projet :

Public visé

Communication envisagée :

Calendrier projet

Besoins logistiques

Aide financière souhaitée

Le montant alloué par la ville ne pourra être égal au coût total du projet.

Le porteur de projet sollicite une subvention sur projet de € représentant % du coût total

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'action doit être équilibré : total des dépenses = total des recettes

Joindre obligatoirement le devis du projet

Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers complets : 15 septembre 2023
- Retour des candidatures retenues : 15 novembre 2023
- Mise en œuvre des projets : à partir de janvier 2024

Modalités de candidature

Le dossier est téléchargeable sur creil.fr

Les dossiers doivent être envoyés par mail à l'adresse juliette.soissons@mairie-creil.fr

Vous pouvez postuler sur plusieurs axes mais chaque demande doit faire l'objet d'une fiche projet distincte.

Justificatif de l'emploi de la subvention et versement de la subvention

Toute initiative retenue au titre de l'appel à projet fera l'objet d'un bilan mené par le porteur de projet et sera porté à la connaissance de l'ANRU.